



Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

Association sans but lucratif

1 avenue de Marathon
1020 BRUXELLES

COURS SPECIFIQUES DE TIR A L'ARC **NIVEAU 3 « MONITEUR » ref :TAM 03**

Procédure d'accès session 2003/2004

Conditions préalables d'accès à la formation de moniteur

- 1) Etre breveté ADEPS : AIDE-MONITEUR Tir à l'arc.
- 2) Etre affilié à la Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc.
- 3) Avoir réussi les cours généraux moniteur ADEPS avant la session des cours spécifique.
 - **Les régents et licenciés** en éducation physique sont exemptés des cours généraux. Toutefois une copie du diplôme devra être jointe à la fiche individuelle de résultats et sous la rubrique « COURS GENERAUX » au recto et verso de la fiche, il faut mentionner « exempté des cours généraux licenciés en éducation physique »
 - **Les porteurs d'un brevet du niveau correspondant** d'une autre discipline sont autorisés aux cours pour autant qu'ils soient brevetés aide moniteur ADEPS tir à l'arc et affiliés à la L.F.B.T.A.

Expérience requise

Fournir la preuve d'avoir formé des tireurs pour la compétition (par exemple attestation d'un président de club et résultats des tireurs formés) de niveau national.

Niveau national = Tireur ayant participé aux championnats de ligue ou de Belgique.

Une liste des tireurs et des places obtenues dans les divers championnats devra être transmise au titulaire de la formation avec le dossier d'inscription. La description des tireurs formés se fera en respectant le tableau repris en annexe au dossier d'inscription.

Matériel

Le candidat doit posséder son matériel de tir pour participer à la formation.

<u>Demande d'inscription</u>

Il faut se faire connaître par écrit avant le 1 septembre 2003 au titulaire des cours. La demande doit comprendre le nom, prénom, adresse, adresse électronique, téléphone et éventuellement fax.

Ensuite un dossier vous sera envoyé qui devra être impérativement complété et renvoyé au titulaire de la formation avant 20 septembre 2003

Au dossier sera joint, un tableau à remplir (liste des tireurs formés par vous) un aperçu du poids de la formation, le montant de l'inscription et le mode de paiement.

Le montant de l'inscription devra être acquitté avant le 1 octobre 2003 et est fixé à 62,00 €.

Compte : 634-7620002-45 de LFBTA asbl à Theux avec mention TAM03 + le nom du candidat.

Inscription définitive

L'inscription est définitive dès l'instant où le stagiaire répond aux conditions préalables d'accès à la formation, a envoyé son dossier d'inscription et a payé le montant de l'inscription aux cours spécifiques.

Dates à retenir provisoirement pour les cours : (au 12/05/2003)

25 et 26 octobre 2003

17 et 18 janvier 2004

7 mars 2004

27 mars 2004

8 mai 2004

5 et 6 juin 2004

Stages, mémoire.

Examen le 12 septembre 2004 (1^{ère} session)

Champ d'application du brevet, droits et prérogatives

En plus des compétences d'un instructeur (aide-moniteur) le moniteur de tir à l'arc doit avoir un rôle de formateur de cadre. Il doit être compétent à mettre en place un projet pédagogique, à proposer et inclure des projets dans l'environnement fédéral et communautaire francophone, il doit pouvoir définir ses objectifs et les moyens pour y parvenir, il doit pouvoir organiser une démarche pédagogique, prévoir une évaluation et adapter un projet et utiliser le savoir et le savoir-faire acquis.

Il doit gérer son enseignement, adapter son vécu et son niveau technique.

Il doit être capable d'adapter des interventions efficaces et positives pour les archers et pouvoir faire évoluer ses outils méthodologiques, enrichir ses connaissances pédagogiques, didactiques et scientifiques.

Il doit pouvoir gérer une activité sportive de tir à l'arc, d'enseignement spécifique, il doit avoir la capacité de communication et avoir acquis des compétences sociales et relationnelles.

Il doit pouvoir gérer des épreuves d'examen, de l'expression écrite et orale.

Il doit pouvoir faire preuve d'une expérience avec divers publics de pratiquants (enfants, adultes, handicapés, etc.)

Responsable de la Formation : Marc RONSSE, Administrateur responsable formation..

RON SSE Marc

Walleweg, 36 8510 Bellegem

Courriel : promotion@lfbta.be.

Privé :

056/ 22.43.11

Fax :

056 /22.43.11

LFBTA asb

CARNET DES TIREURS FORMES

Document formation moniteur session TAM03

Nom de l'aide moniteur / instructeur:

Date	Nom du tireur	Nr. Ligue	Club	Résultat	Lieu de la compétition	Type de compétition	Signature du président
Remarques :							